

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 24 juillet 2026

Regroupement des actions Energisme

Energisme (FR0013399359 – Mnémo ALNRG) annonce avoir décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 1 000 anciennes.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2026, faisant usage de la délégation qui lui a été conférée aux termes de la 14^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 30 juin 2026, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en œuvre un regroupement d'actions.

Les opérations de regroupement débuteront le 10 août 2026, pour s'achever le 9 septembre 2026, date du regroupement effectif. Les principales caractéristiques à la date du présent communiqué sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 2 727 222 608 actions ;
- Code ISIN des actions anciennes non regroupées : FR0013399359 ;
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 1 000 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 2 727 222 actions ;
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001401A702.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris à compter du 10 septembre 2026 et seront définitivement attribuées le 14 septembre 2026.

Cette opération sera sans impact sur la valeur des titres Energisme détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 1 000 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 1 000 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 1 000 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 1 000, jusqu'au 9 septembre 2026 inclus.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 9 septembre 2026, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits. L'avis relatif au regroupement des actions a été publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, les titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et dont la période d'exercice est en cours, sont informés que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, le Conseil d'Administration d'Energisme a décidé de suspendre la faculté d'exercice de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à compter du 10 août 2026 (00h01 heure de Paris) et jusqu'au 14 septembre 2026 (inclus).

Energisme : l'intelligence énergétique au service de vos engagements

Depuis 2004, Energisme accompagne entreprises et collectivités dans la gestion et l'optimisation de leurs consommations énergétiques. Son système de management de l'énergie (EMS), baptisé n'gage, est reconnu comme une solution incontournable sur le marché français (source Leader Leagues). Grâce à sa plateforme technologique avancée et interopérable ECO, une passerelle sans équivalent sur le marché réunissant la suite applicative n'gage ainsi que les technologies et services de partenaires, Energisme collecte et analyse des données sur plus de 500 000 sites, facilitant ainsi la réduction des coûts et l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique.

Energisme (FR0013399359 – Mnémonique ALNRG) est cotée depuis juillet 2020 sur le marché Euronext Growth.

Energisme est une entreprise éligible au PEA et au PEA-PME, et est par ailleurs qualifiée Entreprise innovante par Bpifrance.

Plus d'informations sur : energisme.com/investisseurs

CONTACTS

ENERGISME

investisseurs@energisme.com

ACTUS finance & communication

energisme@actus.fr